

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision approuvée le 15 décembre 2005
1ère Modification et Révision simplifiée approuvées le 21 décembre 2006
2ème Modification approuvée le 20 mars 2009
3ème Modification approuvée le 16 décembre 2010

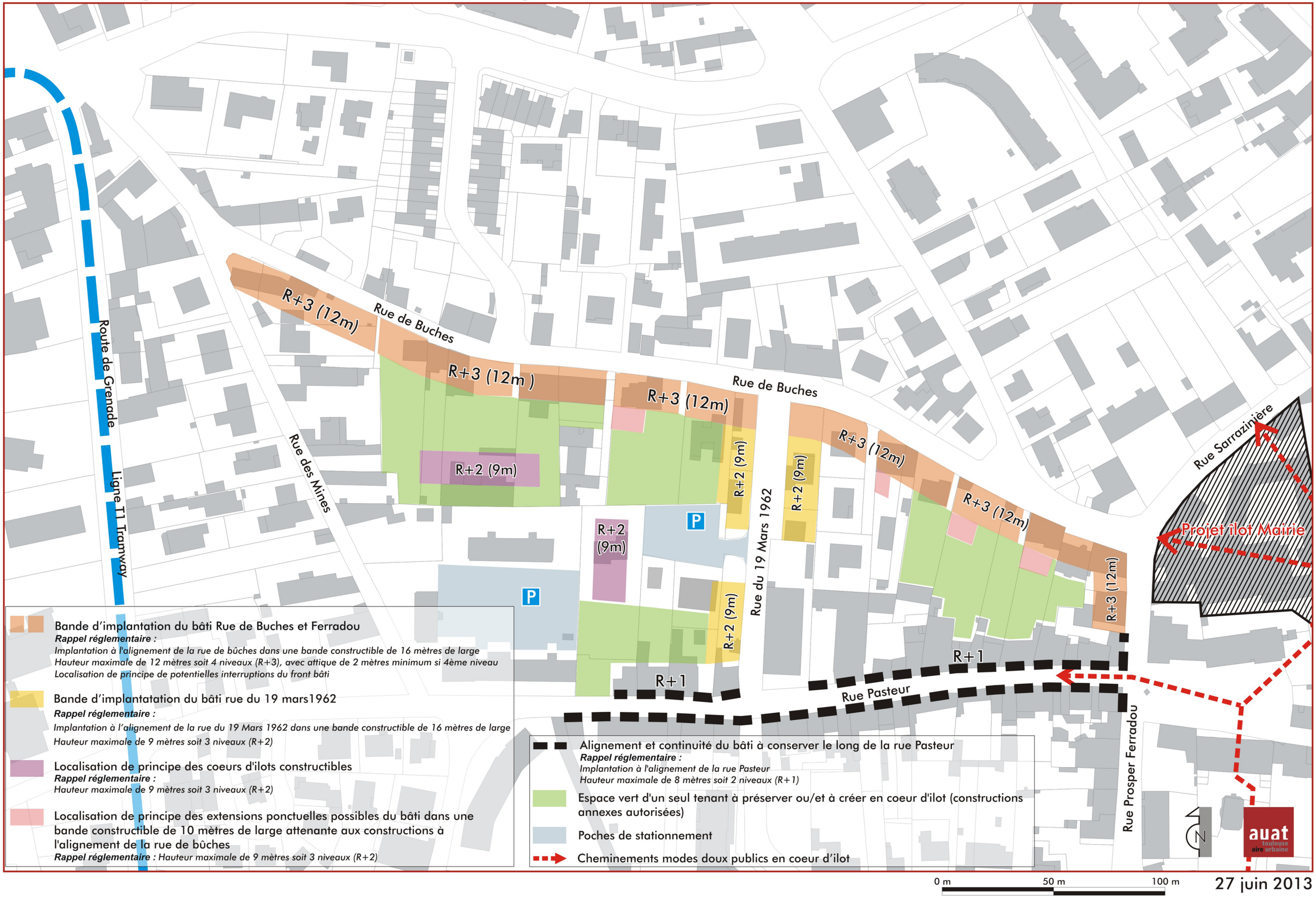
4ème Modification du PLU approuvée par DCC du 27/06/2013

3 - Orientations d'Aménagement

3f – Secteur Bûches / Pasteur

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Blagnac - Orientations d'aménagement du secteur Buches Pasteur



Bande d'implantation du bâti Rue de Buches et Ferradou

Rappel réglementaire :

Implantation à l'alignement de la rue de bûches dans une bande constructible de 16 mètres de large
Hauteur maximale de 12 mètres soit 4 niveaux (R+3), avec attique de 2 mètres minimum si 4ème niveau
Localisation de principe de potentielles interruptions du front bâti

Bande d'implantatation du bâti rue du 19 mars1962

Rappel réglementaire :

Implantation à l'alignement de la rue du 19 Mars 1962 dans une bande constructible de 16 mètres de large
Hauteur maximale de 9 mètres soit 3 niveaux (R+2)

Localisation de principe des coeurs d'ilots constructibles

Rappel réglementaire :

Hauteur maximale de 9 mètres soit 3 niveaux (R+2)

Localisation de principe des extensions ponctuelles possibles du bâti dans une bande constructible de 10 mètres de large attenante aux constructions à l'alignement de la rue de bûches

Rappel réglementaire : *Hauteur maximale de 9 mètres soit 3 niveaux (R+2)*

Alignement et continuité du bâti à conserver le long de la rue Pasteur

Rappel réglementaire :

Implantation à l'alignement de la rue Pasteur
Hauteur maximale de 8 mètres soit 2 niveaux (R+1)

Espace vert d'un seul tenant à préserver ou/et à créer en coeur d'ilot (constructions annexes autorisées)

Poches de stationnement

Cheminements modes doux publics en coeur d'ilot

auat toulouse aire urbaine

27 juin 2013